

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le

- 7 FEV. 2014

Direction des ressources humaines

Note

Sous-direction, des politiques sociales
de la prévention et des pensions

à

Bureau des prestations d'action sociale

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Sylvie HOROVITZ
Sylvie.horovitz@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 61 10- Fax : 01 40 81 66 00
Courriel : pspp2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Autorisation d'absence pour participer à la manifestation « culture en fête »

Depuis quelques années, la Fédération nationale des associations de sport, de culture et d'entraide (FNASCE) organise une manifestation nationale intitulée « La Culture en Fête ». A cette occasion, la FNASCE invite ses associations à mettre en scène les multiples facettes des actions culturelles développées au sein de la vie associative des services de nos ministères. Des actions de sensibilisation à la sécurité routière sont également proposées.

Cette manifestation se déroulera les 27, 28 et 29 juin 2014, sur le site du Domaine de la Chesnaye à Guilly, canton de VATAN (36).

Je vous remercie d'accorder aux agents mandatés par leur association, sous réserve des nécessités de service, les autorisations d'absence leur permettant d'assister à cette manifestation.

Je laisse à votre appréciation les délais de route nécessaires, variables selon la distance, qui pourront éventuellement être pris en compte dans le cadre de cette autorisation.

L'administratrice civile hors classe
Sous-directrice des politiques sociales
et des pensions

Copie : Madame la Présidente de la FNASCE.

Dominique VARAGNE

Pour exécution :

Messieurs les Préfets de région :

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie Haute-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Centre, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes,

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA),

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE),

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHL),

Directions interdépartementales des routes (DIR),

Directions inter-régionales de la Mer (DIRM) Manche orientale-Mer du Nord, Bretagne-Pays de la Loire, Sud-Atlantique, Méditerranée.

Mesdames et Messieurs les Préfets de département :

Directions départementales des Territoire (DDT),

Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM),

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,

Directions de la Mer (DM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sud Océan indien,

Direction des territoires, de l'alimentation et de la Mer (DTAM) : Saint-Pierre et Miquelon

Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), Institut de formation de l'environnement (IFORE).

Centres inter régionaux de formation professionnelle (CIFP)
Écoles Nationales des Techniciens de l'Équipement (ENTE) d'Aix-en-Provence et de Valenciennes,
École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE),

Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I),

Services à compétence nationale (SCN) :

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG),
Centre d'études des tunnels (CETU),
Armement des phares et balises (APB),
Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
(SCHAPI).

Pour diffusion en Administration centrale :

Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale
et de gestion de proximité du Secrétariat général (SG/DRH/CRHAC),
Bureau de l'action médico-sociale et de la prévention en administration centrale
(SG/DRH/CRHAC2).

Pour information :

Mesdames et Messieurs les conseillers sociaux territoriaux,
Mesdames et Messieurs les membres du comité central d'action sociale,
Mesdames et Messieurs les Président-e-s de CLAS,
Madame la Chef du Bureau des politiques sociales,
Monsieur le Président du CGCV.